

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center"><b>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</b></p>	<p align="center"><b>Délibération n° D20220407-04 Du 04 juillet 2022 PROJET PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE AVIS DU CONSEIL</b></p>
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	28.06.2022
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	28.06.2022
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	1	

*L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire*

**Étaient présents :** BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (12)

**Absents :** DELORME D – BRIAND S – MOUTON J (3)

**Secrétaire :** Josette FOLLÉAT

### PROJET PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE AVIS DU CONSEIL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère, rédigé par la direction régionale de l'environnement et mis en ligne en mai dernier sur le site de la région. Il s'agit du troisième plan pour la protection de l'atmosphère pour le bassin stéphanois qui couvrira la période 2023-2027. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, par 7 voix pour et 6 abstentions :

- **Donne** un avis favorable au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère 2023-2027 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 05 juillet 2022.

Hervé BÉAL, Maire

